

République Démocratique du Congo

MINISTÈRE DES DROITS HUMAINS



34^e session ordinaire du Conseil des Droits de l'Homme

**Allocution de Son Excellence, Madame Marie-
Ange MUSHOBEKWA-L., Ministre des Droits
Humains
Au Segment de Haut Niveau**

Vérifier à l'audition

= *Genève, le 1^{er} Mars 2017* =

**Monsieur le Président du Conseil ;
Monsieur le Haut-Commissaire aux Droits de l'homme ;
Excellences, Mesdames et Messieurs les Ministres ;
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs ;
Mesdames et Messieurs,**

Permettez-moi, avant toute chose, de saisir l'occasion qui m'est offerte, pour vous présenter les salutations du Président de la République Démocratique du Congo, **Son Excellence Joseph KABILA KABANGE** et celles du Gouvernement de mon pays.

Monsieur le Président,

Je voudrais remercier tous les partenaires de la République Démocratique du Congo pour leur soutien au dialogue national initié par le Président de la République, Garant de la Nation et du bon fonctionnement des institutions de la République, en vue des élections libres, crédibles et apaisées.

C'est ici, le lieu de saluer l'engagement de longue date qui existe entre la République Démocratique du Congo et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à travers une collaboration de plus de 20 ans ; en témoignent les récentes visites effectuées sur terrain à Goma, Bukavu et Kinshasa par le Haut-Commissaire lui-même ; à Kinshasa, Lubumbashi et Goma par le Sous-Secrétaire Général des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Andrew GILMOUR.

Je voudrais également rappeler que les droits de l'homme sont un idéal que partagent tous les Etats membres des Nations Unies. Dans cette optique, les efforts de la République Démocratique du Congo pour la promotion et la protection des droits humains ne sont plus à démontrer.

En effet, les récentes conclusions du Haut-commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme et de la Présidente de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, en République Démocratique du Congo, à l'occasion de leurs visites de travail,

respectivement en juillet et août 2016, sont un baromètre éloquent notamment en ce qui concerne la lutte contre l'impunité, la protection des civils, les droits des femmes et les droits des enfants.

Dans le même contexte, **Madame Zainab HAWA BANGURA**, Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies chargée de la lutte contre les violences sexuelles commises en période de conflit a clairement indiqué, dans son dernier rapport daté du mois d'octobre 2016, que LE TAUX DES VIOLENCES SEXUELLES A BAISSÉ DE CINQUANTE POURCENTS EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO ces deux dernières années.

Ces constats tranchent nettement avec des nombreux progrès réalisés par mon pays dans les domaines des droits de l'homme et de la démocratie, grâce au leadership de **Son Excellence Joseph KABILA KABANGE**, Président de la République et Chef de l'Etat.

Au-delà de ces avancées, il y a lieu de reconnaître que les perturbations liées au processus électoral, que l'on a pu observer à la fin de l'année dernière, ont eu un impact négatif sur la situation des droits de l'homme dans son ensemble. J'en rappelle pour mémoire, les tristes événements de septembre et décembre 2016 à propos desquels, la justice congolaise a été valablement saisie, dès le lendemain des faits, a poursuivi et condamné plusieurs personnes dont la culpabilité était régulièrement établie.

Monsieur le Président,

Je voudrais, à présent, aborder la question du groupe terroriste opérant sous la dénomination de : « milice Kamuina Nsapu », dont l'agressivité a causé des nombreuses pertes en vies humaines dans les provinces du Kasai Oriental et du Kasai Central. Cette milice procède depuis plusieurs mois, non seulement, à des attentats bien ciblés contre des civils innocents qui refusent d'adhérer à l'idéologie de Kamuina Nsapu, mais aussi et surtout, s'attaque et détruit tous les symboles de l'Etat.

Le Gouvernement condamne fermement ces pratiques ignobles qui sont constitutifs, à tout le moins, des actes terroristes similaires à ceux de Al Qaida au Sahel ou des SHEBAB en Somalie. Aucun Etat moderne, épris des valeurs républicaines et soucieux du respect des droits de la personne humaine, ne saurait tolérer des tels actes.

Par-dessus tout, le groupe terroriste de Kamuina Nsapu, recrute de grés ou de force, des enfants, les arme à la machette, ainsi qu'aux armes à feu arrachées aux forces de l'ordre, et pousse des centaines d'enfants à commettre des crimes. Ces actes constituent un crime contre l'humanité.

Une vidéo circule depuis quelques jours sur les réseaux sociaux, montrant des personnes vêtues des uniformes des Forces armées de la République Démocratique du Congo, qui seraient en train d'ouvrir le feu sur des civils dans le village de Mwanza Lomba, dans la Province du Kasai Central. Aussitôt que le Président de la République a pris connaissance de cette vidéo, il a ordonné la mise sur pied d'une commission d'enquête pour identifier les auteurs présumés de ces crimes. Des Hauts Magistrats Militaires ainsi que des experts du ministère des droits humains, se sont rendus sur le lieu des faits. A cet effet, ma délégation a mis à la disposition du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le communiqué rendu public le mercredi, 22 février dernier par le Gouvernement congolais. C'est pourquoi, je réitère ici, l'appel à témoin lancé par mon Gouvernement pour aider sa Commission d'enquête à conclure ses investigations. Les dénonciations y relatives peuvent être adressées aux services de l'Auditeur Général des Forces Armées de la République Démocratique du Congo à Kinshasa ou à ceux des Auditeurs près les Cours Militaires Supérieures de Mbuji-Mayi ou de Kananga ou au ministère des droits humains.

Je voudrais également souligner que le Chef de l'Etat, m'a chargé de vous rassurer ici, devant le monde entier, que ces crimes, comme ceux du groupe terroriste de Kamuina Nsapu et de NE MUANDA NSEMI, ne resteront pas impunis. A l'issue des enquêtes, les présumés coupables seront déférés devant les juridictions compétentes, ils seront jugés et condamnés.

S'agissant de la secte BUNDU dia KONGO qui entretient une milice à Kinshasa et dans la Province du Kongo Central, le Gouvernement déplore les propos incitant à la haine tribale, raciale, à la xénophobie ainsi qu'à la violence, au nom d'une certaine spiritualité. Ces propos sont irresponsables, inadmissibles et répréhensibles. Le gourou de cette secte, parce que ç'en est une, NE MUANDA NSEMI, recrute et arme également des enfants et des femmes vulnérables pour mieux opérer. Parfois, il s'en sert pour attaquer les forces de l'ordre, parfois il s'en sert comme bouclier humain pour échapper au désarmement forcé par les agents de l'ordre.

Monsieur le Président,

Après cette description, je voudrais saisir cette opportunité pour dénoncer l'attitude de certains membres de ce Conseil qui, dans leurs déclarations faites du haut de cette tribune hier et tout à l'heure, semblent résolument déterminés à faire de ces événements un usage malicieux et excessif pour faire des remontrances à la République Démocratique du Congo. C'est là, de l'avis de ma délégation, une attitude dangereusement contre-productive. Et je voudrais rappeler à ces pays, au cas où ils l'auraient déjà oublié, que la RDC reste encore un pays en situation post-conflit et dont la déstabilisation risque, d'avoir des répercussions incalculables dans la sous-région et sur le reste du continent.

Permettez-moi de rappeler ici que le rôle de ce Conseil, est d'agir pour mettre un terme aux crises des droits de l'homme dans le monde et non d'exacerber des tensions à l'origine de ces crises. Plutôt que de se lancer dans des critiques acerbes; d'attiser des tensions avec des discours incendiaires et de mettre inutilement en danger la paix, avec des répercussions sur les Droits de l'Homme dans mon pays, il y a lieu d'encourager le Président de la République, **S.E.M. Joseph KABILA KABANGE** qui, dans sa quête inlassable de la paix et du bien-être de tous les congolais, a initié un dialogue constructif qui a réuni autour de l'Accord du 31 décembre 2016, dit « Accord de la Saint-Sylvestre », les filles et fils de la République Démocratique du Congo, en vue de

l'organisation des élections libres, apaisées et crédibles à la fin de l'année en cours.

L'Accord du 31 décembre 2016, va bientôt entrer dans sa phase de pleine exécution avec la conclusion prochaine, de « l'arrangement dit particulier ». C'est pourquoi, je voudrais profiter de cette tribune pour féliciter l'Union Africaine et la Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO) pour leur médiation.

Pour conclure, **Monsieur le Président,**

Je voudrais confirmer que toutes les institutions de mon pays, avec en tête le Président de la République, mettent tout en œuvre pour une amélioration de la situation des droits de l'homme au-delà des avancées constatées avant les événements du mois de décembre dernier, que nous déplorons du reste.

Nous nous engageons également à veiller à la mise en œuvre intégrale de toutes les recommandations contenues dans les résolutions pertinentes du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.

Les événements malheureux dont je vous ai fait une description sommaire, restent un épiphénomène qui ne va pas perturber la volonté du Gouvernement à organiser les élections libres, transparentes et apaisées à tous les niveaux. Je réitère enfin la ferme détermination du Gouvernement à protéger et à promouvoir les droits de l'homme sur toute l'étendue de son territoire, et ce en toutes circonstances.

Je vous remercie.